

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

Le 7 décembre 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 1^{er} décembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Franck Vermot-Desroches, (pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Jean-Charles Micallef (pouvoir à Annie Prod'homme) et Franck Gibertini, excusé.

Marie-Agnès GUEZET a été élue secrétaire de séance.

Le maire explique que, sur décision du Préfet, le Conseil doit délibérer sur les points suivants avant le 22 décembre 2015 :

- Application de la loi NOTRe modifiant les règles de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) dont le périmètre de la CAGB.
- Projet de fusion des syndicats scolaires.

1- LOI NOTRE – MODIFICATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Selon la Loi du 7 août 2015, la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale devront réunir au moins 15 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 contre 5 000 actuellement.

C'est ainsi que la commune doit émettre un avis sur le projet de ce nouveau schéma départemental.

Certaines communes seraient susceptibles d'adhérer à la CAGB. Le nombre de communes, passerait de 58 à 72 avec une augmentation de 13 186 habitants, pour un ensemble de 190 540 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Les nouvelles communes susceptibles d'adhérer seraient entre autres, Saint Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans sur Doubs et Villars Saint Georges

Certaines communes du Val de Saint-vit comme Berthelange qui devraient rejoindre le Val Marnaysien préféreraient se tourner vers la CAGB.

Ce projet de SDCI étend également le périmètre de la CAGB aux communes de Cussey-sur l'Ognon, Geneuille, Chevroz, Devecey, Bonnay, Merrey-Vieilleyet Venise.

Le rapport remis par le Préfet entraîne une évolution de certains syndicats, modifications également au niveau du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Des fusions seraient envisagées :

Fusion du syndicat mixte du Parc Scientifique et industriel (SMPSI) et du Syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO). La commune et la CAGB s'opposent à cette fusion car ces deux syndicats n'ont pas les mêmes objets, ni les mêmes périmètres ainsi que les mêmes partenaires.

Dissolution du Syndicat mixte de l'échangeur de Valentin (SIEV)

La CAGB émet des réserves, car il est nécessaire d'établir des éléments de diagnostic technique et d'identifier les incidences financières qui seront importantes. Il n'est donc pas évident aujourd'hui de prendre des engagements précis actant de la dissolution du SIEV.

Fusion du Syndicat intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot, cette fusion entraînerait des travaux et des réflexions supplémentaires facteurs de coût.

La commune pourrait émettre un avis favorable sous certaines réserves ; cette recomposition n'est pas sans incidence sur les dynamiques locales.

Bernard Maisse s'interroge sur les décisions pour lesquelles le Conseil Municipal doit délibérer. En effet avec la fusion des régions, certaines villes perdent leur statut de capitale régionale et on peut se demander quelles compensations elles obtiendront ; La CAGB est-elle sûre d'avoir toujours le même nombre de communes ?

Véronique Magaud répond que pour la CAGB, il y aurait des transferts de compétences. La CAGB deviendrait communauté de communes mais cela est indépendant des décisions qui seront prises ce jour. Bernard Maisse fait remarquer que, si une partie des compétences est transférée, le rôle des communes sera de plus en plus réduit.

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et après avoir débattu, le Conseil Municipal, par 18 voix, se prononce favorablement, avec les réserves évoquées, sur ce projet de SDCl.

2- PROJET DE FUSION DU SIVOS DE LA LANterne ET DU SIVOM D'AUDEUX CHAUCENNE NOIRONTE

Le maire expose au Conseil Municipal le projet de fusion présenté par le préfet aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (14/10/2015).

Le SIVOS de la lanterne (Pouiley-les-Vignes, Champvans-les-Moulins et Champagney) a pour projet de réaliser un nouveau groupe scolaire.

Le préfet propose un regroupement du SIVOS de la Lanterne et du SIVOM ACN (Audeux, Chauenne, Noironte). Il motive son projet du fait de la proximité des deux structures, du faible nombre de leurs membres et de l'évolution possible de leurs compétences.

Les deux syndicats s'opposent à cette fusion :

Après une rencontre avec les communes concernées, il s'avère que les deux structures ont de grandes différences de fonctionnement.

Les communes du SIVOM ACN refusent de participer aux dépenses d'investissement. Ces communes ne veulent pas devenir des « cités dortoirs ». Actuellement elles comptent 6 classes : 2 à Chauenne, 2 à Noironte et 2 à Audeux. Elles possèdent aussi un important tissu associatif.

Les habitants sont opposés au transport de leurs enfants vers Pouilley et souhaitent conserver une école dans leurs communes. De plus, le SIVOS de la Lanterne ne peut pas concevoir de véhiculer les enfants sur plusieurs villages.

Le SIVOS a engagé la construction de son groupe scolaire ; en mars 2015 un conducteur d'opérations (AMO avec le département) a été désigné pour accompagner le projet. Des subventions du Conseil Départemental et de la Région ont été octroyées.

Le projet est bien avancé, pré-rentrée prévue à Pâques 2018 et rentrée définitive en septembre 2018. Le groupe est conçu pour environ 14 classes (effectif prévisionnel vu avec l'AUDAB)

William SCHWOB explique que cette fusion remettrait en cause le projet ; en effet, l'ajout de 6 à 8 classes pose un problème, notamment au sujet des subventions. Le bâtiment n'est plus adapté pour accueillir autant d'élèves, remise aux normes, cantine etc... Cette fusion est génératrice de complications.

A l'heure actuelle nous ne savons pas si cette fusion serait uniquement administrative ou administrative et physique.

Claude RICHARD fait remarquer que le nombre d'élèves serait équivalent à celui d'un collège (environ 600). Il pense qu'une grande structure n'est pas souhaitable notamment au niveau de la gestion éducative, de petites unités sont préférables. Il demande également si le problème a été vu avec les enseignants et William Schwob répond que cela a été évoqué lors du premier conseil d'école de cette année scolaire.

La décision finale appartenant au Préfet, Sandra FALLAIX demande si, en cas de fusion, le préfet peut obliger les autres communes à participer à l'investissement.

En conclusion, cette fusion ne paraît pas génératrice d'économie financière mais plutôt source de problèmes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, se prononce contre cette fusion et demande qu'un courrier soit adressé aux représentants locaux de la commission départementale de coopération intercommunale afin d'exposer la situation.

Bernard Maisse demande que le problème de la sécurité des enfants lors du transport soit mentionné.

3- RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Suite au départ de Maryse Buttet au 31/12/2015, le jury composé du Maire et des adjoints a examiné les candidatures adressées.

Madame Sylvia MANCHE a été retenue pour effectuer le remplacement de Maryse Buttet, dans le travail d'entretien des différentes salles communales.

Le maire informe également du départ en retraite de Georges Ragot au 01/12/2015.

4- QUESTIONS DIVERSES

Comité de Développement Participatif

Le Comité de Développement Participatif (CDP) fait un appel à candidatures afin de renouveler des mandats de 2016 à 2018.

Cette instance émet des avis sur les projets émanant de la CAGB, en matière d'économie, social, environnement, transports...

Les candidats peuvent être des particuliers, des membres d'association.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à xxxxx JMB doit donner l'adresse.

Football

Une réunion a eu lieu avec la commune de Pelousey afin d'établir un projet de convention de manière à faire participer les communes de Pelousey, Audeux, Chaucenne, Pirey et Besançon aux frais de fonctionnement (ces communes ayant des licenciés sur Pouilley).

Le but est également de mettre en place une convention avec la section football : le terrain, les vestiaires seraient pris en charge par les communes en contrepartie la section foot pourrait participer aux dépenses de fonctionnement (traçage, poubelles etc.).

Il serait souhaitable que ces conventions soient mises en place au 02/04/2015.

Recensement de la population

Véronique Magaud prend la parole :

4 agents ont été recrutés : Chantal Morpain, Laurence Henry, Jean-Pierre Devillers et Sylvie Valentin.

Une somme de 3 829,00 € a été allouée, cette somme est proportionnelle à la population. Elle sera répartie entre les 4 agents en fonction du nombre de foyers qu'ils auront recensés.

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes et l'Animation locale ayant des missions équivalentes, il a été décidé de dissoudre le comité des fêtes. L'encours bancaire du comité des fêtes sera reversé à l'Animation locale. Le matériel retourne à la commune et sera sous son contrôle.

Bâtiments communaux

Suite au programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, les Présidents d'Associations ont été interrogés afin de savoir si certaines salles les intéressent (en particulier, l'ancienne mairie et l'école maternelle).

Des réunions seront programmées au cours du 1^{er} trimestre 2016.

CCAS

Jeannine DRUOT nous fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 25 novembre.

Dans le cadre de la préservation de l'autonomie des personnes âgées, le CCAS avait invité Madame CRESSIER (représentante de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) à présenter les diverses actions pouvant être menées au sein de notre commune. Une conférence pour les plus de 55 ans, suivie d'ateliers pourrait être envisagée.

Le thème de l'équilibre a été retenu par les membres du CCAS.

Forêts

Bernard Maisse informe qu'il a reçu un devis de 5 000 € de l'ONF pour la plantation de 1430 chênes.

Une «coupe blanche » avait été effectuée en raison de résineux malades et l'ONF propose de replanter 1 430 chênes sylvestres. **Est-ce bien sylvestres ?**